

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 27 MARS 2024**

Date de la convocation  
21.03.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le vingt sept mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,  
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour  
l'année 2024**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun accorde chaque année une subvention à son CCAS afin de lui  
permettre de mener à bien ses missions.

Pour l'année 2024, le versement d'une subvention en faveur du CCAS pour la  
somme de 302 000 € sera inscrite au budget.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ autorise l'inscription de cette somme au budget 2024,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : - 4 AVR. 2024

Publié le : - 4 AVR. 2024

Notifié le :